



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **25**

Représentés : **6**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **25/06/2024**

Date d'affichage : **26/06/2024**

**de la commune de COGOLIN
Séance du Mardi 2 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **deux juillet à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Liliane LOURADOUR - Jacki KLINGER - Patricia PENCHENAT - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Elisabeth CAILLAT - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ - Jean-Pascal GARNIER - Michaël RIGAUD - Isabelle BRUSSAT - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Philippe CHILARD - Julie LEPLAIDEUR - Pierre NOURRY - Christiane COLOMBO -

POUVOIRS :

Audrey TROIN	à	Sonia BRASSEUR
Corinne VERNEUIL	à	Christiane LARDAT
Florian VYERS	à	Geoffrey PECAUD
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Bernadette BOUCQUEY	à	Isabelle FARNET-RISSO
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE

ABSENTS :

Erwan DE KERSAINTGILLY - Audrey MICHEL -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AN n° 172 sise montée des Aloès, d'une superficie de 25 m², et correspondant à l'emprise de la Tour de l'Horloge.

Cette propriété est enclavée à l'intérieur de l'unité foncière cadastrée section AN n° 8 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 et 176 appartenant à la SCI LES ALOES, représentée par Madame Antoinette ZORNIC, domiciliée klein flottbeker weg 81 - 22605 HAMBOURG en Allemagne.

N° 2024/07/02-11

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'UNE SERVITUDE DE TOUR D'ECHELLE PARCELLES CADASTREES SECTION AN N° 17 - 176 - 13 ET 172 SISES
« MONTEE DES ALOES »**

N° 2024/07/02-11

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'UNE SERVITUDE DE TOUR D'ECHELLE PARCELLES CADASTREES SECTION AN N° 17 – 176 – 13 ET 172 SISES
« MONTEE DES ALOES »**

La Tour de l'Horloge fait partie intégrante du patrimoine de Cogolin et, de ce fait, nécessite qu'elle soit entretenue.

En ce sens, afin de satisfaire aux dispositions des articles 682 et suivants du code civil, la commune a souhaité la création d'une servitude de passage permettant l'accès à la Tour.

De plus, aux fins d'exécuter les travaux nécessaires à la conservation dudit bien, il apparaît nécessaire de constituer une servitude de tour d'échelle.

Dans ce contexte, la commune a sollicité la propriétaire de l'unité foncière sur laquelle se trouve la Tour de l'Horloge afin d'obtenir son accord pour la constitution des servitudes susvisées.

Par courriel en date du 7 avril 2024, Madame Antoinette ZORNIG a donné son accord quant à cette demande, exclusivement pour l'entretien et les réparations indispensables à la Tour de l'Horloge.

Au regard de ces éléments, en accord avec la propriétaire, il est donc proposé de constituer, à titre gratuit, une servitude de passage dont les parcelles cadastrées section AN n° 17 – 13 et 176 constituent le fonds servant et la parcelle cadastrée section AN n° 172 le fonds dominant et une servitude de tour d'échelle dont le fonds servant sont les parcelles cadastrées section AN n° 17 et 13 et le fonds dominant la parcelle cadastrée section AN n° 172 conformément au plan dressé par la SELARL GONIN en date du 12 avril 2017.

Il est entendu que la commune prendra à sa charge tous les frais se rapportant à la constitution de ces servitudes.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L1111-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L2122-22 ;

Vu le code civil ;

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER la constitution d'une servitude de passage à titre gratuit sur les parcelles cadastrées section AN n° 17 – 13 et 176 appartenant à la SCI LES ALOES, représentée par Madame Antoinette ZORNIG, domiciliée Klein Flottbeker Weg 81 – 22605 HAMBOURG en Allemagne ;

D'APPROUVER la constitution d'une servitude de tour d'échelle à titre gratuit sur les parcelles cadastrées section AN n° 17 et 13 appartenant à la SCI LES ALOES, représentée par Madame Antoinette ZORNIG, domiciliée Klein Flottbeker Weg 81 – 22605 HAMBOURG en Allemagne ;

N° 2024/07/02-11

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'UNE SERVITUDE DE TOUR D'ECHELLE PARCELLES CADASTREES SECTION AN N° 17 – 176 – 13 ET 172 SISES « MONTEE DES ALOES »

DE DIRE que ces servitudes seront exclusivement mises en œuvre dans le cadre de l'entretien et réparations du bâtiment communal dénommé « Tour de l'Horloge » ;

DE DIRE que tous les frais se rapportant à ce dossier seront à la charge de la commune ;

DE DESIGNER Monsieur le Maire ou Madame la Première adjointe aux fins de signature de l'acte administratif de constitution d'une servitude de passage et de tour d'échelle.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Marc Etienne LANSADE

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Dressé par la SELARL Jean GONIN Géomètre Expert DplG à Cogolin le 12 Avril 2017

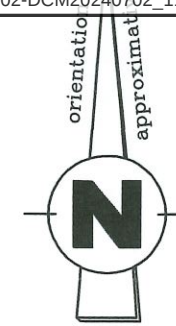
NOTA : Système de coordonnées rattaché au système RGF93CC43 (rattachement GPS)

Les servitudes, s'il en existe, autres que celles mentionnées sur ce plan, ne sont pas figurées. L'utilisateur du plan devra s'informer.

Application graphique de la limite fiscale

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le 05/07/2024

ID : 083-218300424-20240702-DCM20240702_11-DE



SCI-ALOES
AN n° 17. 176. 172. 13.

Servitude de tour d'échelle 1m de large
Fonds Servant: AN n° 17. 13. 176.
Fonds Dominant: AN n° 172.

Servitude de Passage :

Fonds Servant: AN n° 17. 13.

Fonds Dominant: AN n° 172.

